Comité de Quartier
Centre-Ville

Compte-rendu de la réunion du 18 octobre 2022

La réunion débute à 20 heures 30 et se déroule en présence de :

Marie-Lyse BISTUÉ : Adjointe responsable de la Démocratie Participative, en charge des Comités de Quartiers

Patrick NAVARRO : Élu référent du quartier

Sabine SALLE : Élue référente du quartier

Geneviève BOURDEU : Correspondante du quartier

Jacky LECOURT : Correspondant du quartier

Flora LAPERNE : Conseillère municipale

Adresses mails : p-navarro@oloron-ste-marie.fr

s-salle@oloron-ste-marie.fr

ml-bistue@oloron-ste-marie.fr

1) Introduction

Marie-Lyse BISTUÉ évoque la disparition de Jean-Maurice CABANNES (1 minute d'applaudissements).
Il est remplacé par Sabine SALLE, conseillère municipale.

Une lecture des problèmes soulevés lors de la réunion précédente et des réponses apportées par les services de la ville est faite par les correspondants.

2) Questions / Réponses

Point 38 : Parvis Jéliote

a) Ce lieu est occupé, dès 17h00 et jusqu'à tard dans la nuit, par des personnes bruyantes et souvent alcoolisées.
La Gendarmerie, appelée par les riverains, redirige vers la Mairie.
Une période calme avait été observée en fin d'été, suite à des contraventions dressées.

b) La balustrade le long de la promenade « Rives du Gave » est en mauvais état.
Réponse apportée lors de la réunion : Marie-Lyse BISTUÉ indique que la réfection est programmée.

c) L'espace vert autour de la statue de Comte de Tréville délimité par des traverses de chemin de fer est en mauvais état.
Réponse : Le site du Parc Bourdeu nécessite un diagnostic pour déterminer un programme de travaux qui reprendrait le sablage des parkings, les caniveaux en calade, les structures en bois des terrasses enherbées, l'arrondi en dessous des magnolias.
En revanche, pour des raisons de sécurité, la rambarde des berges le long du Gave sera remplacée avant fin février.

d) L'éclairage du parvis reste allumé jusque tard dans la nuit. Un éclairage à détection de présence est-il possible ?
Réponse : Un éclairage à détection de présence est déjà en place ; il s'enclenche à minuit avec une baisse d'intensité de 20%. Si détection de passage, l'intensité remonte à 100% (vu avec la Gendarmerie pour raison de sécurité).

e) Les pavés du parvis sont en mauvais état.
Réponse : Le parvis est entretenu régulièrement. Les pavés ne seront pas modifiés pour le moment, à l'exception des pavés qui présentent un risque pour la sécurité (trous).

Point 39 : Rue Justice

a) L'ancienne maison AKA (à côté de l'agence Stéphane Plaza) est en très mauvais état (voir photo ci-dessous) et dangereuse pour les piétons.
Il est signalé qu'elle a été achetée et sera rénovée. Mais en attendant ?
Réponse : Un courrier va être envoyé au nouveau propriétaire pour mettre en sécurité les points soulevés.

<u>Point 40</u> : Place Léon Mendiondou

La sortie du parking du Palais de Justice est dangereuse, surtout pour les piétons, à cause d'un panneau gênant la visibilité.
Ce panneau peut-il être déplacé ?
Réponse : Il s'agit d'un panneau publicitaire ; son emplacement ne gêne pas l'automobiliste s'il s'avance correctement jusqu'à la limite du parking, tout en respectant la circulation piétonne.

<u>Point 41</u> : Parking de la médiathèque

a) Le parking souterrain de la médiathèque ferme à 20h00. Pourrait-il être accessible la nuit car des personnes du quartier s'y garent et peuvent avoir besoin d'utiliser leur véhicule nuit (par exemple, pour se rendre auprès de personnes en difficulté), quitte à payer une redevance.
Les élus indiquent qu'à Oloron, il n'y a aucun parking payant.
Réponse : Cette proposition doit être validée par la Municipalité. Elle pourra être discutée et abordée.

b) Des riverains signalent des rodéos de deux roues et des voitures beaucoup trop rapides dans le secteur Palais de Justice – Médiathèque.
Réponse : Seule la Gendarmerie peut intervenir face à ce type de nuisances. La Police Municipale n'est pas équipée pour la vitesse et le bruit.

<u>Point 42</u> : Déjections canines

Un commerçant demande combien de contraventions ont été dressées contre les déjections canines ?
Réponse : La Police Municipale a effectué de nombreux contrôles ; chaque personne contrôlée était en possession de sacs poubelles. Aucune contravention dressée.

<u>Point 43</u> : Rue Alfred de Vigny

Les plots, disposés au printemps, sur le trottoir (devant Le Vigny) pour protéger les piétons ont été enfoncés par des voitures. Il ne reste que les socles, dangereux pour les piétons. Les plots, nécessaires à la sécurité, devraient être remplacés au plus tôt et surtout être plus visibles.
Réponse : Les poteaux vont être remplacés semaine 5.

<u>Point 44</u> : Jardin Public

Deux platanes du Jardin Public présentent un danger de chute et doivent être abattus.
Le comité signale qu'un hêtre est aussi en mauvaise santé.
Réponse apportée lors de la réunion : Marie-Lyse BISTUÉ indique que Valérie DARRIBÈRE, du service compétent, viendra à la prochaine réunion.

<u>Point 45</u> : Avenue Sadi Carnot

a) Où en est le projet Remazeilles – Sassus ?
Réponse apportée lors de la réunion : En attente du projet de l'architecte.

b) L'entrée de la salle du Bel Automne n'est pas éclairée (déjà signalé).
Réponse : Un éclairage à LED à détection de présence sera mis en place au niveau de la porte d'entrée d'ici fin février/début mars.

<u>Point 46</u> : Rue Despourrins

L'immeuble Camus, en pierre, sera-t-il sauvegardé ?
Réponse apportée lors de la réunion : Oui.

<u>Point 47</u> : Divers

a) Des habitants se plaignent que des déchets (canettes) soient jetés dans leur jardin.

b) Ils déplorent également que des camions ou bus laissent tourner leur moteur à l'arrêt (pour la climatisation).

c) Les touristes se plaignent de ne pas trouver de salon de thé ou café dans le quartier Ste-Croix.

d) Un micro est indispensable pour la tenue des réunions. De nombreuses personnes se plaignent de manquer une bonne partie des interventions.

3) <u>Informations</u>

Une concertation est en cours pour le réaménagement de la rue Révol.

Discussion animée autour du devenir de l'immeuble Rousso : il est signalé que ce commerce avait un bon chiffre d'affaires et a fermé pour des raisons administratives (sécurité). Il est resté en vente pendant plusieurs années sans que des repreneurs ne se manifestent. La Ville a choisi de se porter acquéreur (pour 300 000 euros) et de démolir en partie (pour 600 000 euros) afin de créer un belvédère sur le gave. Elle a mis en place un comité de pilotage avec commerçants et habitants de la rue. Celle-ci resterait ouverte à la circulation automobile mais pourrait être fréquemment réservée aux piétons.
En annexe (page suivante), une réflexion détaillée de M. LESTELLE.

Prochaine réunion du Comité de Quartier : mardi 31 janvier 2023 à 20h30 à la salle du Bel Automne

ANNEXE : Projet « Belvédère » par Monsieur Jacques LESTELLE

Projet « BELVEDERE »

Soumis par Mr Jacques LESTELLE

Le conseil municipal a validé le projet d'acquisition, rue Louis-Barthou , de l'immeuble Rousso en vue de sa démolition et de la création en lieu et place d'un belvédère. Il estime en effet que l'opération « contribuera à la réalisation de ses objectifs en matière de revitalisation du centre-ville et de renouvellement urbain », je souhaite exprimer ici une opinion sur ce projet .

Quel est le but d'un programme de REVITALISATION ?

Le programme de revitalisation, notamment de la rue Louis-Barthou, ancien cœur commercial de la ville , vise à créer de l'ATTRACTIVITE par la réalisation d'équipements et d'aménagements de nature à donner envie à la clientèle de fréquenter à nouveau ses commerces, mais aussi à inciter de nouvelles enseignes à s'y installer.

Le projet de la ville pour l'immeuble ROUSSO va-t-il dans ce sens ?

Ce projet consiste à acquérir un immeuble de 2500 m² de surface commerciale disponible , pour le démolir, et réaliser à la place un « BELVEDERE », c'est-à-dire une esplanade donnant sur le gave ! Coût de l'opération (démolition, désamiantage travaux) : 1 000 000 €.

En quoi l'opération renforcera-t-elle l'animation et l'attractivité de la rue ? En quoi, si l'on excepte la curiosité du début, l'existence de ce « belvédère » attirera –t-elle des clients potentiels ou de nouveaux commerçants dans la rue ?

Une autre solution existe

L'acquisition de l'immeuble Rousso sur la base de 300 000€ (le prix sur lequel se sont accordés la ville et le propriétaire) est selon moi une bonne chose. Mais il faut conserver au bâtiment une vocation commerciale, car il est important de rappeler que lorsque le magasin a cessé son activité, ce n'est pas parce que celle-ci ne « marchait » pas, mais à cause d'une décision administrative consécutive à une non-conformité par rapport aux règles de sécurité.

Il faut pour ce faire trouver un partenaire. Ils existent ! Nombre d'enseignes (destockage de marques ou, comme à Pau, Monoprix par exemple) réinvestissent les centres-villes. Aujourd hui, se develloppent de façon spectaculaire, suite aux problemes liés au pouvoir d achat des lieux de vente d articles d occasion, de vetements et autres. Ils pourraient trouver ici un lieu d acceuil ideal.

Ils pourraient réoccuper le rez-de-chaussée et le 1er etage. les 1er et Le 2e sous sol pourraient acceuillir des activités reservées aux jeunes. Quant aux deux étages au dessus,